

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	23 (1996)
Heft:	1
Artikel:	La Suisse et ses cantons : le fédéralisme, pilier de l'identité suisse
Autor:	Miéville, Daniel-S.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-912415

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et ses cantons

Le fédéralisme, pilier de l'identité suisse

26 cantons, cela veut dire 26 systèmes scolaires et fiscaux, 26 codes de procédure pénale et 26 systèmes d'organisation politique. Le fédéralisme, c'est l'élément essentiel de la Suisse politique telle que nous la concevons. C'est un rempart contre le centralisme tant décrié, qui à aujourd'hui de nouveau plutôt le vent en poupe.

Le 22 septembre 1985, le peuple suisse se prononçait à trois contre deux pour l'unification du début de l'année scolaire. Il y avait longtemps que la question agitait les esprits et elle avait fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires. A une époque où

Daniel-S. Miéville*

l'on prônait la mobilité, le fait que l'année scolaire commence ici en automne et là au printemps apparaissait comme une sérieuse et anachronique entrave à la liberté de mouvement des familles avec des enfants en âge de scolarité. Les cantons de Berne et de Zurich ayant refusé, par scrutin populaire, de s'aligner sur le reste du pays, c'est le peuple suisse qui fut convié à arbitrer la cause.

Le cas reste exceptionnel d'une votation populaire obligeant les cantons à marcher au même pas, dans un domaine où chacun d'eux était, et demeure, très largement souverain. Ainsi va le fédéralisme, l'un des trois piliers, avec la démocratie directe et la neutralité, qui fonde l'identité de la démocratie helvétique. Ce fut un drame et une vaste polémique lorsqu'il fut question de contraindre les Appenzellois (Rhodes-Intérieures) à accepter le suffrage féminin.

Sait-on que la Suisse ne compte pas moins de 26 codes de procédure pénale, ce qui ne va pas sans compliquer l'efficacité des poursuites dès lors qu'une affaire concerne plusieurs cantons. Seuls quatre cantons se sont prononcés à ce jour, par voie d'initiative cantonale, en faveur d'une procédure pénale unifiée.

*Daniel-S. Miéville est éditorialiste au «Journal de Genève et Gazette de Lausanne»

Chaque canton a de même son propre système fiscal. Une loi sur l'harmonisation fiscale, adoptée en 1993, donne huit ans aux cantons pour accorder quelque peu leurs violons en la matière. Mais ils ne devront procéder d'ici 2001 qu'à une harmonisation matérielle. Si l'assiette de l'impôt sera alors identique, chacun restera libre de fixer les taux à sa guise et en fonction de ses besoins. Ce qui ne supprimera donc que très partiellement la concurrence que se livrent les cantons pour attirer les con-

tribuables les plus intéressants sur leur territoire.

Le fédéralisme pourrait même connaître une nouvelle jeunesse en permettant de surmonter les visions de leur avenir différentes exprimées par les Romands et les Alémaniques. On parle, pour désamorcer la crise introduite par le refus de modifier la loi Friedrich, qui règle l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, d'en cantonaliser l'application. ■

Deuxième lecture des élections fédérales du 22 octobre 1995

Une carte politique de la Suisse

Dans quelles régions du pays se trouvent les citadelles des partis? Après une première analyse des résultats des partis aux élections au Conseil national dans le dernier numéro, examinons la répartition géographique, essentiellement cantonale, de ces résultats.

Si l'on prend une carte de la Suisse, que l'on colore chaque canton en fonction du parti qui y est le plus fort, apparaît un «arc jurassien» (de Bâle à Genève) essentiellement socialiste, sinon pour les zones vaudoise et jurassienne; une Suisse centrale encore substantiellement démocrate-chrétienne (mais il y a des lézardes, et bien visibles); une Suisse orientale mixte; une

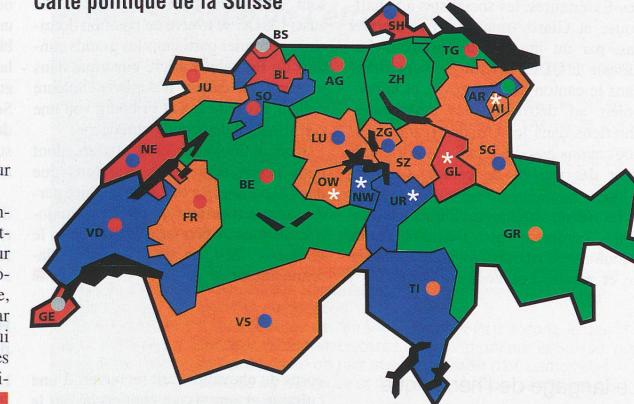
Suisse entre Berne et le Rhin, avec une majorité de l'Union démocratique du

Giuseppe Rusconi

centre; le Tessin reste radical, le Valais démocrate-chrétien.

Approfondissons alors la situation en commençant par «l'arc jurassien», c'est-à-dire cette région de Suisse qui s'étend le long de la frontière avec la France et est délimitée par deux grandes villes: Bâle et Genève. C'est une zone qui entretient de bons rapports avec son «grand voisin» et où n'apparaissent pas à son égard de réflexes de crainte, donc défensifs (comme c'est souvent le cas des régions sur la frontière avec l'Allemagne). Traditionnellement, les socialistes et les radicaux sont bien présents dans cette zone, en plus d'une force conservatrice mais européenne comme les libéraux ou, dans le Jura, les démocrates-chrétiens, qui comptent parmi

Carte politique de la Suisse



En couleur: les partis les plus importants lors des élections 1995 (point: le deuxième parti par ordre d'importance).
 * Cantons avec élection au système majoritaire (seulement un siège au Conseil national).

les «pères fondateurs» du nouveau canton. Ce fait a été confirmé lors des dernières élections. Les socialistes ont obtenu le rang de premier parti des cantons et demi-cantons de Bâle-Ville (avec un bond en avant de 10%), Bâle-Campagne, Neuchâtel et Genève. Les radicaux sont en tête dans le canton de Vaud (mais les socialistes les talonnent à quelques dixièmes de point); les démocrates-chrétiens dans le Jura (où les socialistes ont arraché la deuxième place aux radicaux).

Traditionnellement, la Suisse centrale, catholique, est majoritairement démocrate-chrétienne. Du reste, presque tous les cantons du «Sonderbund» (voir la brève guerre civile qui eut lieu en 1848) étaient situés dans cette région, autour du bastion lucernois. En octobre dernier, la suprématie démocrate-chrétienne a été confirmée à Lucerne également, à Schwyz, à Zoug, dans le canton d'Obwald, et même à Uri (si l'on tient compte du Conseil des Etats).

La Suisse orientale ne voit aucun parti prendre l'avantage sur les autres, mais – ici aussi – c'est l'Union démocratique du centre qui a obtenu le plus grand succès (voir sa progression en Appenzell et à Saint-Gall). Les démocrates-chrétiens, malgré leurs pertes, restent en tête dans l'important canton de Saint-Gall et – conformément à la tradition – en Appenzell Rhodes-Intérieures. Les radicaux s'imposent en Appenzell Rhône-

ZH
ZurichBE
BerneLU
LucerneUR
UriSZ
SchwyzOW
ObwaldNW
NidwaldGL
GlarisZG
ZougFR
FribourgSO
SoleureBS
Bâle-VilleBL
Bâle-Campagne

Entrée dans la Confédération:	1351
Chef-lieu:	Zurich
Habitants en 1994 (en 1000):	1168,6
dont étrangers (en 1000):	941,8
Superficie en km ² :	1729

Entrée dans la Confédération:	1353
Chef-lieu:	Berne
Habitants en 1994 (en 1000):	337,9
dont étrangers (en 1000):	102,5
Superficie en km ² :	5961

Entrée dans la Confédération:	1332
Chef-lieu:	Lucerne
Habitants en 1994 (en 1000):	35,9
dont étrangers (en 1000):	4,7
Superficie en km ² :	1494

Entrée dans la Confédération:	1291
Chef-lieu:	Altdorf
Habitants en 1994 (en 1000):	120,6
dont étrangers (en 1000):	3,0
Superficie en km ² :	1077

Entrée dans la Confédération:	1291
Chef-lieu:	Sarnen
Habitants en 1994 (en 1000):	31,0
dont étrangers (en 1000):	3,2
Superficie en km ² :	908

Entrée dans la Confédération:	1291
Chef-lieu:	Stans
Habitants en 1994 (en 1000):	276
dont étrangers (en 1000):	685
Superficie en km ² :	491

Entrée dans la Confédération:	1352
Chef-lieu:	Glaris
Habitants en 1994 (en 1000):	39,4
dont étrangers (en 1000):	8,1
Superficie en km ² :	239

Entrée dans la Confédération:	1352
Chef-lieu:	Zoug
Habitants en 1994 (en 1000):	90,4
dont étrangers (en 1000):	16,7
Superficie en km ² :	239

Entrée dans la Confédération:	1481
Chef-lieu:	Fribourg
Habitants en 1994 (en 1000):	222,2
dont étrangers (en 1000):	29,8
Superficie en km ² :	1671

Entrée dans la Confédération:	1481
Chef-lieu:	Soleure
Habitants en 1994 (en 1000):	36,1
dont étrangers (en 1000):	6,1
Superficie en km ² :	791

Entrée dans la Confédération:	1501
Chef-lieu:	Bâle-Ville
Habitants en 1994 (en 1000):	251,3
dont étrangers (en 1000):	49,3
Superficie en km ² :	37

Entrée dans la Confédération:	1501
Chef-lieu:	Liestal
Habitants en 1994 (en 1000):	38,9
dont étrangers (en 1000):	3,7
Superficie en km ² :	518